

Image not found or type unknown



Clause pénale concernant un acompte

Par **meteoritane**, le **23/07/2014** à **09:51**

Nous voulons louer une villa en Guadeloupe pour le mois de janvier prochain, pour 7 personnes. Le propriétaire nous demande un acompte de 1050€

En cas d'annulation, il évoque une clause pénale pour conserver cet acompte

Dois-je signer ce contrat en l'état?